

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le dix décembre, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Centre Culturel et des Congrès - 9, boulevard du Collège - 71 600 PARAY-LE-MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du .

DÉCISION N° DB2024_056 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ATTRIBUTION D'AIDES À LA RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 10 décembre 2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-065 en date du 1^{er} juillet 2024 relative à l'approbation du règlement d'aide à la rénovation des façades commerciales,

Considérant que les sommes allouées représentent 20 % du montant des dépenses, l'aide étant plafonnée à 2 000 euros,

Considérant les dossiers déposés pour l'obtention d'une aide à la rénovation de façade commerciale,

Vu l'avis de la Commission d'attribution d'aides à la rénovation des façades commerciales en date du 02/12/2024,

Considérant que l'attribution de ces aides s'inscrit dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer une aide à la rénovation de façades commerciales à (cf tableau en annexe) :

- **Carrosserie DESFONTAINES**, représentée par son gérant **Damien DESFONTAINES** (47, rue de Bourgogne - Paray-le-Monial), pour un montant de **577,16 euros**,
- **Florent MICHEL** (Digoin), pour un montant de **2 000 euros**,
- **Jean-Pierre BILLOT-BUFET** (Paray-le-Monial), pour un montant de **2000 euros**
- **Emilie BONNOT** (Charolles), pour un montant de **247,58 euros**
- **Justine BOULLY** (Palinges), pour un montant de **690,15 euros**.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Compte-tenu d'un retard de devis estimatifs d'un demandeur (hors date de commission attributive), il a été convenu par le jury d'accorder une validation de principe au dossier suivant :

- **Thomas POTIER / Jérémy LAPLANCHE** (Digoin), pour un montant de **554,40 euros** dont le dossier répond aux modalités d'attribution.

- **Soit un montant total de : 6 069,29 euros, représentant 6 dossiers présentés.**

-

Article 2 : De préciser que ces montants seront versés sur factures acquittées comme précisé au règlement d'attribution de ces aides.

Article 3: D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.

Article 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 5 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 21	Secrétariat de séance assuré par : André ACCARY
Membres présents à la séance : 14	Votants : 14

Membres présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Catherine CLERGUÉ, Elisabeth PONSOT, David BÊME, Daniel BERAUD, Jacky COMTE, Philippe DUMOUX, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME, Marie-France MAUNY

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Patrick BOUILLON, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 10 décembre 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais